Le (petit) b.a.-ba de la récolte de signatures

- ***Informations et arguments pour l'initiative abeilles :*** *www.initiative-abeilles.ch/*
- ***Commander des cartes :*** *https://naturfreunde.ch/fr/initiative-abeilles/ ou* ***télécharger/imprimer des feuilles de signature*** *sur ce même site :* ***Lien***
- *Pour que la récolte se passe bien, il vaut la peine de respecter les « règles » suivantes*

Qui peut collecter des signatures ?

Tout le monde peut collecter des signatures. Pas besoin de posséder le passeport suisse, d'être majeur, ni de s'inscrire ou de suivre une formation.

Qui peut signer ?

Toute personne majeure et titulaire de la nationalité suisse peut signer valablement (les personnes titulaires d'un permis C ne peuvent pas signer valablement).

Que faut-il respecter pour que la signature soit valable ?

Une commune politique par feuille de signatures !

Seules les personnes appartenant à la **même commune politique** peuvent signer sur une même feuille de signatures. Cela signifie que des personnes issues de communes différentes ne peuvent pas signer sur la même feuille. En cas de doute, utilisez une nouvelle feuille de signatures pour chaque nouveau code postal.

Et les personnes qui ne peuvent pas écrire elles-mêmes ?

Dans ce cas, une autre personne ayant le droit de vote peut remplir la feuille de signature ! Sous « signature manuscrite », cette personne inscrit son propre nom en lettres majuscules, suivi de la mention « par ordre ». Elle appose ensuite sa propre signature.

À compléter soi-même à la main

ATTENTION : **chaque inscription doit être faite à la main par la personne qui signe !**
✕ Le nom/prénom, ✕ la date de naissance, ✕ l'adresse et ✕ la signature **doivent** être inscrits par chaque personne **elle-même**. **Pas de guillemets** dans la case adresse ! Sinon, les signatures ne sont **pas valables** !

Exception : le code postal, la commune et le canton peuvent être inscrits par la personne qui récolte les signatures.

Grandes communes

Les grandes communes ont souvent plusieurs codes postaux (p. ex. Bâle, Berne, Zurich), mais elles sont considérées comme une seule commune politique. Pour la ville de Zurich, on peut donc inscrire 8000 et les adresses de domicile avec les codes postaux 8004, 8005, etc. seront également valables.

ATTENTION : en cas de doute, utilisez **une nouvelle feuille/carte pour chaque code postal !**

Pour finir:

Merci de renvoyer rapidement les cartes et les feuilles de signature remplis en vue de l'attestation !

Adresse:
Initiative abeilles
Case postale 667
9430 St. Margrethen